



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE PERMANANT PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE VOIRIE DE VENTE AU DEBALLAGE

A2025-029

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;

Vu la loi du 25 juin 1841 complétée par celle du 30 décembre 1906 relative aux ventes au déballage ;

Vu le décret no 62-1463 du 26 novembre 1962 modifié par décret no 89-690 du 22 septembre 1969 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°44-2020 du 31 mars 2020 interdisant l'accès au littoral ;

Considérant l'inactivité de la vente au déballage de fruits et légumes sur notre commune demandée par Mme Elisabeth CABART, domiciliée 12 Les Landes Michaux 50330 SAINT PIERRE EGLISE

Arrête

Article 1 : L'arrêté VOIRIE A2023-009 est abrogé en date du 13 mai 2025.

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa publication, cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou plan contentieux.

Article 3 : Madame Elisabeth CABART est chargée en ce qui concerne, de l'exécution du présent dont ampliation sera transmise au commissariat de police.

Fait à Vicq sur Mer, le 13 mai 2025

Le Maire

Dominique HAUCHECORNE